



La formation de base pour les détenus : quelle pertinence et quels freins ?

Par Duygu CELIK
Lire et Écrire en Wallonie
décembre 2018

La formation de base pour les détenus, quelle pertinence au regard des catégories de publics présents dans les prisons, de leurs besoins et de leurs demandes ? Nous proposons, dans cet article, de questionner la pertinence de la formation en prison, en particulier la formation de base, et de mettre en évidence, dans la foulée, les multiples freins et les difficultés qui se dressent face à ce type d'initiative en milieu carcéral.

La Belgique compte 35 prisons : 17 en Flandre, 16 en Wallonie et 2 à Bruxelles.¹ Elles accueillent une population totale de 10.619 détenus pour une capacité de 9.687 places. Cette population est constituée de 34% de prévenus (c'est-à-dire en attente d'un jugement), de 58% de condamnés et de 7% d'internés psychiatriques. Il y a 10.134 hommes et 485 femmes. La part de détenus pour les prisons wallonne et bruxelloise est estimé à 5.795 détenus, d'après une étude de la CAAP² datant de 2014.

D'après la CAAP toujours, 75% des détenus sont très peu instruits ou qualifiés : la plupart des détenus n'ont pas de diplôme ou disposent seulement d'une formation de base. 30% seraient analphabètes, 45% n'auraient que leur CEB et 19% leur diplôme de secondaire inférieur. Un détenu sur trois consommerait des drogues licites ou illicites. En 2014, 59 détenus sont décédés en prison. Le taux de suicide en prison est 8 fois supérieur à la moyenne nationale.³

À la sortie de prison, les difficultés d'intégration, le chômage, les ruptures familiales, le vide laissé par la prison entraînent un taux de récidive habituellement estimé à 50-60%.⁴ C'est sans compter que la

¹ Rapport annuel 2016 de la Direction générale des Établissements pénitentiaires, SPF Justice, p. 6 ; disponible sur https://justice.belgium.be/fr/publications/rapport_annuel_de_la_direction_generale_etablissements_penitentiaires_dg_epi_2016

² La CAAP est la concertation des associations actives en prison. Née de la volonté de favoriser la concertation entre les différents acteurs concernés, elle est présente aujourd'hui comme représentante du secteur associatif opérant en milieu carcéral auprès des pouvoirs politiques. Ses publications sont disponibles sur son site internet <http://caap.be/>.

³ Sources DGEPI et CAAP citées par la revue « *Imagine demain le monde* », n° 112, novembre-décembre 2015, supplément Journées nationales des prisons.

⁴ « *Sortir de prison... vers une transition réussie ? Des dispositifs existants en matière de (ré)insertion à l'hypothèse des maisons de transition* », CAAP, Rapport du cycle de réflexion « Sortie de prison » par Mélanie BERTRAND et Séverine CLINAZ, p. 13 ; disponible sur

prison elle-même renforce la criminalité : les pressions exercées par d'autres détenus, les phénomènes de groupe, la recherche de reconnaissance et de soutien social, la frustration et la colère, mais aussi le désœuvrement, le vide et l'absence de sens à la détention sont autant de facteurs à risque, inhérents au milieu carcéral.

Pour faire face à ce phénomène, prévenir la récidive et encourager la réinsertion à la sortie de la prison, l'après prison doit se préparer dès le premier jour de l'incarcération. A la sortie, c'est déjà trop tard. De nombreux acteurs sont en effet présents dans le milieu carcéral, relevant de différents niveaux de pouvoirs (fédéral, communautaire, régional), pour assurer des missions d'éducation permanente, d'aide psychosociale, de formation, des activités culturelles et artistiques, de santé et de santé mentale et des activités préparant la sortie de prison. La coordination de l'ensemble des acteurs interventions en prisons (direction prison, personnel pénitentiaire, services sociaux, éducatifs,...) est assurée, localement, par les services d'aide aux détenus (en général par un assistant social), services relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces actions visent à prévenir la récidive, à éviter l'aggravation des problématiques de violence, d'exclusion sociale et de radicalisation qu'entraîne de manière générale le passage en prison, à encourager la réinsertion et à donner finalement un sens à la détention. Une analyse de l'offre de services aux détenus en matière de réinsertion et de lutte contre la récidive, réalisée par la CAAP dans les établissements de Wallonie et de Bruxelles, montrait à la fois la pertinence de ces services et l'insuffisance de l'offre par rapport aux besoins.⁵

Il y a quatre types d'organismes qui participent à l'éducation au sens large dans les prisons. La promotion sociale, relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, propose des formations générales et des formations professionnalisantes. Ces formations donnent lieu à un diplôme reconnu et correspondant aux titres attribués par l'enseignement. Dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle, les centres ou les organismes agréés et subventionnés par les régions proposent aussi des formations générales et des formations professionnalisantes. Les participants reçoivent au terme de ces formations une attestation de fréquentation ou une attestation des acquis de formation, mais sans valeur certificative.

D'autres organismes, subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, proposent des cours, des activités culturelles et sportives, principalement les Services d'Aide aux Détenus et aux Justiciables. Il y a enfin l'enseignement à distance, financée par la Fédération Wallonie Bruxelles, qui propose également des processus de formation accessibles aux détenus.

Mais la promotion sociale et l'insertion socioprofessionnelle restent les deux acteurs principaux de formation dans les prisons. La faculté de certifier pour la promotion sociale ne constitue pas la seule différence entre ces deux types d'acteurs. Ils ont en outre des finalités sensiblement différentes, ils mobilisent des processus pédagogiques très différents, proposent un encadrement différent... L'insertion socioprofessionnelle a un champ d'intervention plus vaste. Elle vise à rapprocher les personnes du marché de l'emploi, à travers les compétences acquises via la formation, mais aussi à

<http://caap.be/index.php/document/caap?download=60:caap-sortir-de-prison-vers-une-transition-reussie-rapport-final-mars-2017>.

⁵ « L'offre de services faite aux personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de Wallonie et de Bruxelles - synthèse 2013-2014 », CAAP, avril 2015, disponible sur <http://www.caap.be/index.php/document/caap>.

travailler sur les habilités sociales, à promouvoir l'autonomisation des personnes, leur émancipation, leur participation future à la vie sociale, culturelle et politique. L'insertion socioprofessionnelle assure, en marge de la formation *sensu stricto*, un accompagnement social aux personnes, un projet de réinsertion sociale et professionnelle. Elle intervient, de manière générale, plus en amont, auprès d'un public plus fragilisé que l'enseignement de promotion sociale parce que tant ses finalités que son cadre décretaal l'imposent. Etablissements de promotion sociale et acteurs de l'insertion socioprofessionnelle présentent donc des champs d'intervention tout à fait complémentaires et une alternative intéressante pour les détenus qui veulent se former durant leur incarcération.

Tous types d'opérateur confondus, les chiffres recensés par la CAAP fournissent un aperçu intéressant sur l'offre de formation dans les prisons wallonnes et bruxelloises.⁶ Ainsi, pour une population moyenne de 5.795 détenus en Wallonie et à Bruxelles, le secteur de la formation et de l'enseignement est en mesure d'ouvrir : 964 places en formation générale (soit pour 16,6% des détenus), 392 places en formation professionnelle (soit pour 6,8% des détenus), 247 places en formation en langues (soit pour 4,3% des détenus), 348 places en formation informatique (soit pour 6% des détenus). L'offre de formation est donc largement insuffisante, toutes formations confondues, au regard du volume de la population carcérale.

On l'a vu plus haut, les détenus présentent un taux de qualification largement inférieur au reste de la population. En prison, 75% de la population est peu instruite ou qualifiée : la plupart des détenus n'ont pas de diplôme ou disposent seulement d'une formation de base, 45% n'auraient que leur CEB et 19% leur diplôme de secondaire inférieur. En comparaison, dans la population wallonne de plus de 25 ans, 67% ont au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.⁷ Quant à la maîtrise des compétences de base en lecture et en écriture, le taux d'analphabétisme dans les prisons est estimé à 30%, soit trois fois plus que dans la population dans son ensemble où il est habituellement estimé autour des 10%.

Les besoins objectifs de la population carcérale, au regard de son niveau de qualification et de sa maîtrise de la lecture et de l'écriture, plaident en faveur de la formation de base avant tout. Outre leur niveau de scolarisation, les personnes incarcérées présentent d'autres difficultés qui, à défaut d'être pris en charge, constituent des freins à leur formation. Ces personnes étaient généralement en situation de désaffiliation sociale avant même leur arrivée en prison, ce qui fait dire à certains témoins que l'enjeu n'est pas tant de réinsérer que d'insérer socialement. Elles sont issues des classes socio-économiques les plus faibles, ont vécu des ruptures familiales et de graves problèmes relationnels, présentent des problématiques d'assuétudes, etc. C'est pourquoi les formations intégrant un accompagnement social, un travail sur les habilités sociales, sur la relation à l'autre, sur le développement personnel s'avèrent particulièrement pertinents pour une intervention au sein de la prison. « *Pour un nombre important de détenus, prendre part à des activités visant l'acquisition d'habiletés sociales se révèle un préalable indispensable à tout autre type d'apprentissage* ». ⁸

Ce constat se heurte pourtant à de nombreuses difficultés. Outre le manque général de place en formation dans les prisons, problématique déjà évoquée et qui concerne toutes les formations,

⁶ *Ibidem*.

⁷ Situation 2017, d'après les statistiques de l'IWEPs, consultables sur <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/niveau-de-diplome-de-population-de-25-ans-plus/>.

⁸ « *Sortir de prison... vers une transition réussie ? Des dispositifs existants en matière de (ré)insertion à l'hypothèse des maisons de transition* », CAAP, *op. cit.*, p. 25.

générales comme professionnalisantes, qualifiantes comme pré-qualifiantes, il y a un intérêt croissant pour les formations professionnalisantes et ce, tant de la part des pouvoirs publics que des détenus eux-mêmes. La formation de base doit sans cesse justifier de son utilité aux yeux des pouvoirs subsidiaires, en particulier pour les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, alors qu'elle paraît évidente lorsqu'il s'agit de former à un métier. Or une partie de la formation dans les prisons est assurée, comme nous l'avons vu, par des organismes relevant de la formation professionnelle et dont l'offre est largement constituée de formation de base.

En guise d'illustration, citons l'asbl ADEPPI, très présente dans les prisons en Wallonie et à Bruxelles, qui organise de la remise à niveau, de l'accompagnement de projet, de la formation en français langue-étrangère. L'asbl Aide sociale au justiciable propose un module sur le vivre ensemble qui traite des stéréotypes, préjugés, rumeurs, approche de la culture et des formes de communication. L'asbl Funoc propose un module de développement personnel et d'orientation. L'asbl Lire et Ecrire Charleroi Sud-Hainaut développe, quant à elle, des actions d'alphabétisation pour les détenus francophones et non-francophones.

Ensuite, la demande des détenus, souvent peu conscients de leurs niveaux de compétences, se porte bien souvent sur des formations professionnalisantes plutôt que sur des formations générales. « *Les détenus intéressés par de l'alphabétisation ou de la remise à niveau sont rares. En général, ils sont intéressés par une formation qui déboucherait sur un emploi. Si le chemin est prématuré, après quelques semaines ou éventuellement une épreuve d'admission, la personne fait l'expérience et se rend compte qu'elle n'a pas le niveau nécessaire.* »⁹

D'après une enquête réalisée par le service d'aide aux détenus de Tournai auprès des détenus de la prison de Leuze-en-Hainaut, si 86,5% aimeraient suivre une formation, les formations les plus demandées par les détenus concernent, pour 40% des demandes de formation, les métiers manuels (métiers du bâtiment, de l'industrie, de la mécanique). Les choix des détenus se portent principalement sur les métiers du bâtiment (électricien, carreleur, maçon, plafonneur, peintre, couvreur, etc.), ou de l'industrie/mécanique ; ensuite dans le domaine de l'hôtellerie/restauration, dans le secteur social ou de la santé (éducateur, animateur secouriste, psychologue) et dans la comptabilité.

Il y a donc un véritable gouffre entre, d'une part, les attentes des autorités mais aussi des détenus, davantage portés vers l'apprentissage d'un métier, et, d'autre part, la réalité du monde carcéral. « *En prison, l'identité se retrouve parfois si fortement altérée que l'insertion doit passer par une reconstruction identitaire.* »¹⁰ Il faut réapprendre le lien social, réagir et communiquer autrement que dans la violence, acquérir les habiletés sociales élémentaires pour s'intégrer dans un contexte de travail, disposer des compétences minimales en lecture, écriture et en calcul indispensables pour l'accès à de nombreux emplois. Cela nécessite un travail sur le long terme rendu souvent difficile par

⁹ Actes de la journée de réflexion et d'échange intitulé « Sortir de prison : vers une transition réussie ? Renforcement des dispositifs existants, élargissement des partenariats et hypothèse des maisons de transition », organisée par la CAAP, p 40 ; disponible sur <http://caap.be/index.php/document/caap?download=70:actes-de-la-journee-de-reflexion-sortir-de-prison-vers-une-transition-reussie>.

¹⁰ « *Sortir de prison... vers une transition réussie ? Des dispositifs existants en matière de (ré)insertion à l'hypothèse des maisons de transition* », CAAP, op. cit., p. 24.

la présence d'une population plutôt condamnées à de courtes peines, les transferts de prisonniers, etc.

Ceci n'épuise pas les nombreuses difficultés de la formation en prison, concurrencée par l'offre de travail dans les prisons. Un détenu sur quatre environ travaille en prison et bénéficie à ce titre d'un revenu variant entre 70€ et 250€ par mois selon le type de travail.¹¹ En comparaison, si la formation offre des possibilités d'indemnisation, celles-ci ne sont pas toujours garanties et leur montant dépend du type d'opérateur prestataire. L'indemnité (ou la prime d'encouragement) s'élève à 0,62€/heure (majorée de 0,10€/heure pour certaines formations qualifiantes lorsqu'elles sont réussies par le stagiaire), à 0,89€/heure... ou à rien du tout pour certaines formations ou certains détenus. Cette possibilité de revenu est souvent déterminante pour les détenus, qui préfèrent le travail à la formation.

En conclusion, si les formations de base s'avèrent particulièrement pertinentes au regard du niveau de qualification de la population carcérale, de la maîtrise de la lecture et de l'écriture, des ruptures sociales et des multiples difficultés qui la touchent, elles se heurtent à la nécessité de convaincre avant tout les acteurs qui sont parties prenantes (direction de prison, gardiens, administration, pouvoirs subsidiaires, détenus eux-mêmes) de leur pertinence face à l'intérêt manifeste pour les formations qualifiantes, professionnalisantes, et le travail rémunéré. C'est évidemment sans compter les difficultés inhérentes à l'intervention en milieu carcéral auxquels sont confrontés tous les opérateurs actifs en prison. Une fois construits à grand peine, ces actions, même si elles sont porteuses en termes d'impact social, sont soumises à la dureté du monde pénitentiaire, aux absurdités bureaucratiques, aux nombreuses grèves, aux difficultés quotidiennes qui empêchent la formation de se tenir, comme les changements d'horaires, les transferts de prisonniers, etc. Ce contexte impose au monde politique un consensus national, compte tenu des différents niveaux de pouvoirs concernés au niveau fédéral, communautaire et régional, des priorités politiques claires et fixées à long terme, une action publique forte et ambitieuse.

*Duygu CELIK
Lire et Écrire Wallonie*

¹¹ Sources DGEPI et CAAP citées par la revue « *Imagine demain le monde* », n° 112, novembre-décembre 2015, supplément Journées nationales des prisons.